



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisation

CCN des Entreprises de la filière sports-loisirs (conception, fabrication, services et commerce des articles de sport et équipements de loisirs) (IDCC 1557 – Brochure 3049) Personnel non cadre

Garanties en vigueur au 1^{er} janvier 2024

| Garanties | |
|----------------------------------|------------------------|
| Décès | 0,19 % TA + TB* |
| Rente Éducation OCIRP | 0,07 % TA + TB* |
| Incapacité temporaire de travail | 0,15 % TA + TB* |
| Invalidité | 0,20 % TA + TB* |
| Frais d'obsèques | 0,02 % TA + TB* |
| Total Prévoyance | 0,63 % TA + TB* |

Cotisation répartie 50 % employeur – 50 % salarié

Dans le cadre de sa quote-part, le salarié finance exclusivement la garantie Incapacité de travail

* TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale

TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale